C O M M U N E DE C O R N A U X

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Lundi 5 novembre 2018 à 20h00

Présidente :	**Mme Helen Houttuin, présidente**
Secrétaire :	**M. Cédric Divernois, secrétaire**
Sont présents :	**17 membres du Conseil général** **5 membres du Conseil communal** **M. Walter von Gunten, administrateur communal** **Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal**
Excusés :	**M. Y. Rollier**
Public :	**---**

Légende :

CC = Conseillers communaux	PDC = plan directeur cantonal	ZAC=zone artisanale
CG = Conseil général	PDR = plan directeur régional	et commerciale
CF = Commission financière	PAL = plan d'aménagement local	
CE = Conseil d'Etat	ZUD = zone d'utilisation différée	

CU = Commission de l'urbanisme
CSI-TP = Commission des services industriels
CEnv. = Commission environnement
CEC = Commission des études et constructions
CFSS = Commission du feu, de salubrité et de sécurité publique

La présidente ouvre la séance à 20h05, avec les salutations d'usage.

1. Appel

M. Cédric Divernois : secrétaire, procède à l'appel.

Sont présents : 16 conseillers généraux + la présidente sur 18.

La majorité absolue est de 9.

2. Ordre du jour

M. C. Baudet (PLR) : Le groupe PLR a demandé des informations complémentaires quant au point 8. Demande de crédit d'investissement pour la construction d'une route de desserte. Nous avons reçu ces informations dimanche de M. Clottu que nous remercions. Toutefois, nous n'avons pas pris position quant à ce point. Ainsi, nous demandons que ce dernier soit retiré de l'ordre du jour et intégré lors du prochain CG.

La présidente : On passe au vote :

- Les personnes qui sont pour le retrait du point 8 de l'OdJ : Oui 8
- Les personnes qui sont pour le maintien du point 8 de l'OdJ : Oui 5
- Les personnes qui s'abstiennent : 3

A la majorité des membres présents, le point 8 est donc retiré de l'ordre du jour reçu.

La présidente lit le nouvel ordre du jour comme suit :

1. Appel
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux :
   3a Séance du 20.08.2018
   3b Séance du 19.09.2018
4. Constitution de la Commission ad hoc relative à la révision de notre plan d'aménagement local (PAL)
5. Adoption du règlement de la CEN
6. Arrêté concernant l'impôt communal direct, rapport à l'appui
7. Demande de crédit d'engagement de CHF 45'000.00 pour la démolition de la passerelle reliant le chemin des Etroits au parking du même nom, rapport à l'appui
8. Lettres et pétitions
9. Motions et propositions
10. Communications du Conseil communal
11. Interpellations et questions
12. Divers

Le nouvel ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Procès-verbaux

3a Séance du 20.08.2018

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3b Séance du 19.09.2018

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Constitution de la Commission ad hoc relative à la révision de notre plan d'aménagement local (PAL

M. C. Baudet (PLR) : *Dans le contexte de la création d'une commission destinée à définir une vision stratégique du développement de notre commune, le groupe PLR propose les membres suivants :*

- *Cédric Divernois*
- *Arnaud Lecoultre*
- *Jean-Luc Décrevel.*

M. Laurent Krebs se tient aussi à disposition de la commission en tant que suppléant.

Mme S. Staub (PS) : *Le groupe du parti socialiste de Cornaux trouve cette initiative très intéressante. Notre Plan d'Aménagement Local n'est plus adéquat.*
Une commission devra donc œuvrer dans divers domaines, afin d'apporter l'éclairage de sa réflexion aux différents conseillers généraux et commissions.
Nous félicitons notre Conseil communal de proposer, dans un deuxième temps, la participation de la population. Cette manière de faire, sous forme d'ateliers participatifs, est une bonne stratégie pour que nos concitoyens s'impliquent plus concrètement, dans l'orientation à donner à notre village. Connaître leurs avis sur l'avenir de notre commune sera un échange enrichissant, permettant d'intéresser et d'intégrer tous nos concitoyens à l'avenir de notre cité et à la politique en général. Les projets qu'ils auront envie de réaliser, les idées novatrices émises et leur engagement seront certainement un moteur pour notre commune. Il est clair également, que si nous voulons un travail constructif et qui avance, un mentor devrait pouvoir nous guider. A ce moment-là, nous comptons sur la confiance du Conseil communal qui devra délier les cordons de la bourse afin de permettre l'aboutissement de ces nombreux projets.
Le nombre de membres participants à cette commission a fait débat. Rien à redire pour les commissions représentées, elles pourront créer un équilibre bienvenu, mais si des personnes hors commission et très motivées demandaient à intégrer la nouvelle commission, pourquoi ne pas profiter de leurs idées et motivation ?
Le groupe du PS de Cornaux propose donc comme futurs commissaires, Mme Maddalena Perrenoud, MM. Adnan Askandar et Alexis Messerli.
Merci de m'avoir écoutée.

Mme C. Salzmann Silva (CC) *:* Une discussion a eu lieu entre parti par rapport au nombre de commissaires qui doivent constituer cette commission. La discussion s'est portée sur 5 ou 7, donc je vous propose d'accepter les 6 membres puisqu'il y aura encore un(e) conseiller (ère) communal (e) pour un total de 7 membres.

➔ **Au vote, toutes les candidatures proposées sont validées à l'unanimité.**

La Commission ad hoc PAL sera composée des commissaires suivants :

- Mme Maddalena Perrenoud (PS)
- M. Cédric Divernois (PLR)
- M. Arnaud Lecoultre (PLR)
- M. Jean-Luc Décrevel (PLR)
- M. Adnan Askandar (PS)
- M. Alexis Messerli (PS)

5. Adoption du règlement de la CEN

M. J.-L. Décrevel (SI/TP) : Après l'approbation financière du projet CEN, il incombe d'en définir les modes de gestion et de fonctionnement du syndicat. Ce sont ces points que traite le règlement qui vous est proposé. La Commission des SI/TP, avec le soutien du responsable de dicastère M. Makaci, a pris connaissance du règlement et le soutien à l'unanimité. Le document fixe l'organisation et les attributions des membres du syndicat ainsi que le cas de l'intégration éventuelle et future de la commune de la Tène. Merci de votre attention.

M. A. Messerli (PS) : *Le groupe socialiste a pris connaissance et analysé le rapport concernant le règlement général du Syndicat intercommunal de la Communauté des Eaux Neuchâteloises (CEN). Suite à l'adoption de la création d'un syndicat le 8 mars 2016, la rédaction d'un règlement général est une suite logique, celui-ci indique les lignes directrices du fonctionnement du syndicat.*
Le groupe socialiste adoptera le règlement proposé.
Merci de votre attention.

M. L. Krebs (PLR) : Le groupe PLR s'est penché sur ce règlement et va l'accepter parce que l'eau devient un bien de plus en plus important, on le constate avec toutes ces sécheresses. Merci de votre attention.

➔ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**
La parole n'étant pas demandée, la présidente procède à la lecture de l'arrêté y relatif.
➔ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

6. Arrêté concernant l'impôt communal direct, rapport à l'appui

M. A. Lecoultre (CF) : *Le 23 novembre 2016, le Conseil général avant décidé de porter le coefficient fiscal communal à 74 %, dès le 1er janvier 2017, dans le but de tendre davantage vers un équilibre financier.*

- *En réalité, actuellement, c'est seulement 72 % que la commune reçoit !!!*

Mais où donc sont passés ces deux points ???
Voici la réponse :

- *Le Canton effectue à l'interne des bascules de points d'impôt sur les communes ;*
- *Les communes reçoivent moins d'argent que prévu et ont de plus en plus de peine à équilibrer leurs comptes ;*
- *Dans le cas de Cornaux, c'est le Canton qui s'attribue les 2 points d'impôts manquants...*

Ce procédé cantonal est peu transparent pour le citoyen.
En conséquence, le texte qui vous est soumis ce soir vise à assurer de la transparence : il permet de garantir un coefficient de 74 % à la Commune de Cornaux.
Les bascules internes d'impôts du Canton sur les communes seront donc transparentes pour les citoyens !
Ainsi, les citoyens pourront, en toute connaissance de cause, élire des représentants au Grand Conseil ou au Conseil d'Etat pratiquant l'austérité financière et budgétaire, seule garante d'un frein durable à ces bascules d'impôts sur les Communes.
Après analyse et débat, la CF recommande l'acceptation de cet arrêté.
Merci de votre attention.

M. A. Messerli (PS) *: Le groupe socialiste a pris connaissance et analysé le rapport du CC relatif à l'arrêté communal traitant de l'impôt direct communal.*
Le contenu et les termes de ce rapport ne facilitent pas la compréhension du sujet pour tout un chacun. Pourtant, le texte contient tous les éléments censés clarifier l'influence de la politique fiscale de l'Etat sur la politique fiscale communale.
L'intention du Conseil communal d'amener un peu de transparence dans ce domaine est louable. Lorsque l'Etat mettra en place des bascules d'impôts afin d'assainir ses finances, l'origine des hausses d'impôts sera ainsi identifiable.
Le groupe socialiste soutiendra la proposition des nouvelles dispositions légales de l'arrêté concernant l'impôt direct communal.
Merci de votre attention.

M. C. Divernois (PLR) : *Le groupe PLR s'est longuement penché sur le rapport concernant l'impôt communal direct, le débat fût très ouvert et nourri sur un sujet toujours très émotionnel.*
Il ressort de ce rapport les points suivants :

Notre coefficient communal est techniquement de 74 points dans notre arrêté, malheureusement il n'est réellement que de 72 points suites aux bascules de points d'impôts fait par le canton entre 2017 et 2018.

Les modifications fiscales au niveau du canton arrivent à chaque fois durant l'année fiscale et ne peuvent que rarement être planifié et budgété à l'avance.
De ces deux points d'impôts, il en résulte un manque de rentrée fiscale de CHF. 80'000.- environ, montant on ne peut plus important pour la commune.
La bascule de 2 points de l'impôts sur les frontaliers ne se fera probablement jamais compte tenu des informations reçues, ce qui laissera la commune de Cornaux avec un taux fiscal de 72 au lieu des 74 voté il y a tout juste 2 ans, coefficient d'équilibre de la commune
Le canton nous prépare comme à son habitude un report de charge ces prochaines années, ce qui impactera d'autant plus nos finances.
Le principal projet du conseil communal est de fixer le taux d'imposition dans l'arrêter à l'article premier alinéa 2 :

''En cas de modification du ratio (bascule de point d'impôts) entre l'Etat et la commune de Cornaux, le coefficient fiscal communal sera automatiquement adapté pour demeurer à la valeur du coefficient mentionné à l'alinéa 1''

Nous savons que cette mesure n'est pas populaire. Elle induit une augmentation de facto de l'impôt, le PLR s'active plutôt à diminuer le plus possible l'impact de l'impôt dans le budget des habitants de Cornaux, mais nous devons également signifier notre désapprobation envers la politique cantonale concernant les reports de charge incessant qui grève années après années les comptes communaux.
Les communes du canton on fait passablement d'effort ces dernières année pour l'assainissement des finances cantonale, actuellement de plus en plus de commune ne peuvent plus faire fasses aux reports de charge fait par le Conseil d'Etat et avalisé par le Grand Conseil. On le voit dans les différentes annonces ces dernières semaines concernant les finances de nos voisins proches.
Le fait d'automatiser l'adaptation de notre coefficient d'impôt, nous ramènera au taux que le conseil général a voté en 2016 et ne changera plus tant que ce taux sera celui de l'équilibre pour les comptes communaux. Le conseil communal et le conseil général peuvent à tout moment modifier à la baisse le coefficient fiscal communal au cas où les comptes communaux reviennent à meilleure fortune.
Ce nouvel arrêté va dans le sens ou, les méchant qui ne font qu'augmenter les impôts ne sont plus les communes mais bien le canton, publicité qu'il n'aime pas beaucoup. Le canton de Neuchâtel fait passer les communes pour les méchantes depuis bien trop longtemps et doit maintenant prendre ces responsabilités.
Pour ces raisons le groupe PLR suit le nouvel arrêté dans sa majorité mais laisse le choix de vote.

M. J.-L. Décrevel (personnel) : Comme l'a mentionné mon collègue de parti, le PLR a laissé le libre choix de vote à ses membres. Pour ma part, je suis opposé à cet arrêté car effectivement les finances communales se portent mal, malgré les efforts répétés pour se maintenir à flot. Avec le projet d'arrêté qui nous est proposé, le CC souhaite pouvoir se fixer un cadre plus stable, afin d'élaborer un budget équilibré et par conséquent une santé financière saine. C'est louable et compréhensible...Ce qui l'est moins c'est le moyen. En effet, en acceptant l'arrêté proposé, le taux d'imposition sera susceptible d'être adapté au niveau communal en fonction de l'appétit gargantuesque du Conseil d'Etat avalisé régulièrement par le Grand Conseil, et ceci sans être soumis au CG. Supprimant ainsi la possibilité de référendum communal et créant ainsi un précédent, qui contrairement à ce qu'imagine le CC, ne va probablement pas engendrer de raz de marée politique dans notre tranquille et très onéreuse république. En finalité, on augmentera les impôts quel que soit le responsable ou bénéficiaire, commune ou canton, c'est dans tous les cas vous et moi qui passons à la caisse. En l'état et face à ce constat, je ne vais pas soutenir l'arrêté proposé et vous encourage à en faire de même.

➔ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**
La parole n'étant pas demandée, la présidente procède à la lecture de l'arrêté y relatif.
➔ **Celui-ci est accepté à la majorité : Oui – 12 / Non – 2 / Abstentions – 2**

7. <u>Demande de crédit d'engagement de CHF 45'000.00 pour la démolition de la passerelle reliant le chemin des Etroits au parking du même nom, rapport à l'appui</u>

<u>M. P. Staub (PS)</u> : *Lorsque j'ai pris la décision d'intervenir à ce sujet, je m'y suis intéressé de prêt et me suis posé la même question que tout le groupe : cette passerelle est-elle encore vraiment indispensable, et est-ce que ça vaut la peine de mettre autant d'argent pour la déplacer et la rénover ? On parle tout de même de plus de Fr. 200'000 !*
Je me suis rendu sur place afin d'évaluer la situation, et pour me faire une idée sur l'utilité réelle de ce pont. Voilà ce que j'en déduis :

- *Tout d'abord, le temps que met un piéton pour rejoindre le parc à voitures des Etroits par la passerelle est quasi le même que celui qui est nécessaire en empruntant la route des Etroits, se situant parallèlement à la route des Provins. Un chemin piétonnier marqué en jaune est prévu à cet effet. Puis, au bas de ce chemin, on pourrait créer un nouveau passage à piétons officiel sur la route des Provins, plus direct à l'accès au parc et qui aurait pour but d'améliorer la sécurité des habitants des Etroits.*
- *Conclusion : pourquoi créer des frais importants pour refaire une nouvelle passerelle alors qu'une autre solution à moindre frais est envisageable.*

Par contre, nous ne comprenons pas qu'il faille autant de temps au CFF, on parle de 18 mois, pour rénover leur pont. Ce qui veut dire que la route cantonale des Provins sera fermée durant toute cette période ! ? Donc, pas d'accès pour St-Blaise, et pire, pas d'accès non plus par cette route pour les personnes habitants à l'ouest du pont. Que nous propose les CFF comme solutions pour permettre à la population d'accéder à l'ouest de Cornaux ? Ce sera à négocier, car il y a des propositions à faire :

1) *L'autoroute pour tout le monde y compris, et surtout les camions. Mais cela ne suffira peut-être pas, car que fait-on si l'autoroute devait être fermée en cas d'accident ?*
2) *Aménager et sécuriser la route des Prés-Bérot. Pour cela il faudra donner des moyens à notre agent de sécurité afin d'éviter tout accident et d'excès de vitesse. En effet, cette route longe le terrain de foot et les sportifs et écoliers y pratiquent leur sport. Vu la précarité de cette route, il faudra interdire aux camions de l'emprunter (sauf aux livreurs des entreprises du lieu).*
3) *E.V. passer par la route des Longins, mais certainement et seulement à titre exceptionnel.*
4) *Passer par Thièle-Wavre et Marin-Paginer.*
5) *Ou encore passer par Focaux, ce qui rallonge considérablement le parcours.*

D'autre part, il faudra :

- *Trouver et aménager des places de parcs pour remplacer la trentaine existante actuellement pour les habitants des Etroits.*

Conclusions :

- *Certaines de ces solutions auront un coût et il faudra négocier avec les CFF afin qu'ils en tiennent compte et qu'ils nous soulagent des frais que leurs travaux vont engendrer. Nous n'avons rien demandé.*
- *Et pour terminer, le groupe du PS de Cornaux refuse clairement l'aménagement d'une nouvelle passerelle à plus de Fr. 200'000. Par contre, il ne peut refuser la démolition de la passerelle existante, comme stipulé dans la convention qui lie notre commune aux CFF.*

Je ne voudrai pas terminer ce rapport sans une touche d'humour:
« Cornaux sera bientôt un village de Gaulois isolé. Dans le monde entier, on essaie de construire plus de ponts que de murs. A Cornaux, on peint les ponts sur les murs ».
Merci de votre attention.

M. C. Baudet (CF) : *La CF s'est réunie afin de discuter de ce point. Nous avons été surpris de lire que 45'000.- sont demandé pour démolir la passerelle piétonne reliant le chemin des Etroits au parking des Etroits et ce, afin que les CFF puissent remplacer le pont métallique de Cornaux. Au vu de l'état de nos finances, pouvons-nous nous permettre de telles dépenses ? Cornaux et les CFF… Est-ce vraiment une douce romance ? Les CFF c'est un peu comme une voisine qui nous gêne, mais avec qui nous avons l'habitude de cohabiter. Une voisine bruyante (le trafic est très important et est une limite pour notre développement et notre qualité de vie), une voisine mal pratique (comment utiliser le passage sous voie si l'on est handicapé ou même avec une poussette), une voisine énervante (nous allons subir ces travaux pendant plusieurs mois avec l'impossibilité d'utiliser l'une de nos principales routes), une voisine autoritaire qui désire faire des travaux, mais qui nous demande de participer aux frais et pour finir une voisine à qui l'on doit dire oui pour des raisons légales.*
Mesdames, messieurs, la CF accepte donc du bout des lèvres de dépenser 45'000.- pour supprimer un service à notre population.

M. W. Schärer (personnel) : *N'ayant pas participé à la séance de groupe du 10 septembre, je prends donc position aujourd'hui au sujet de cette passerelle.*
Malgré les arguments évoqués, je ne soutiens pas la décision de démolir et supprimer ce passage. Le choix qui nous est soumis au vote est restreint voire unique. Je pense que la proposition devrait se trouver sous la forme d'une demande de crédit pour la sauvegarde de cet ouvrage et en cas de refus d'un crédit pour la déconstruction et suppression.
L'opportunité de refaire cette passerelle en profitant des travaux exécutés par les CFF est à prendre. C'est encore une fois une affaire de finances qui prévaut sur la pratique et la sécurité. Le contour du chemin des Etroits à cet endroit est on peut le dire "étroit" et avec une visibilité masquée par un mur de propriété au Nord, des sorties de garages et il n'y a pas de trottoir.
Non sans ignorer la convention signée en 1988, les CFF exagèrent aujourd'hui dans les frais des propositions qui nous sont soumises. En effet le traitement du dossier de cette passerelle associée au reste des travaux de remplacement du pont de chemin de fer devrait bénéficier favorablement de cette synergie de travaux groupés qui ne sont en fait qu'un seul chantier.
D'autre part, dans les relations avec les CFF, il n'est pas tenu compte des aspects suivants:

- *les apports financiers du trafic ferroviaire important généré en gare de Cornaux par les industries de la place, raffinerie VARO, cimenterie Juracime, alimentaire frigemo ainsi que Landi.*
- *les nuisances sonores des trains lourds qui manœuvrent et circulent aussi le soir et la nuit.*
- *les accès aux quais pour les usagers handicapés ou pour les poussettes ne sont toujours pas accessibles, la loi n'est pas respectée.*
  Avec les changements de mentalité et de besoins de notre société évolutive et pour satisfaire aux besoins de mobilités diverses, il est vraiment regrettable de supprimer un passage hors trafic routier permettant le déplacement sécurisé de piétons, écoliers, cyclistes et poussettes.

Si toutefois cette passerelle sera supprimée, le seul point positif est de pouvoir annoncer aux partis politiques verts et écologiques et à la nature qui nous entoure que nous lui redonnons quelques m^2 de verdure après assainissement des chemins d'accès à feu la passerelle.
Je vous remercie de votre attention.

M. C. Baudet (PLR) : *Le groupe PLR s'est réuni afin de discuter de la démolition de la passerelle piétonne du chemin des Etroits. 1. Il faut payer / 2. Nous supprimons un service à notre population / 3. Nous ne sommes pas les investigateurs de cette requête… 4. On comprend que nous n'avons pas d'autre choix que d'accepter… 5. Le groupe PLR dans sa totalité refuse malgré tout l'arrêté et n'accepte aucune des solutions présentées.*

➔ **Au vote, l'entrée en matière : Oui – 6 / Non – 9 / Abstention – 1.**

L'entrée en matière est donc refusée.

8. **Lettres et pétitions**

Néant.

9. **Motions et propositions**

Néant.

10. **Communications du Conseil communal**

Mme I. Weber (CC) : *Lors du dernier CG une question a été posée quant aux clés des abris de la protection civile. Je suis donc partie à la recherche de ces fameuses clés et je peux aujourd'hui vous apporter quelques informations.*
Tout d'abord il faut retenir que la nouvelle organisation de l'OPC Littoral ne change rien en ce quoi concerne les prestations à la population.
La réforme que vous avez acceptée se fait uniquement au niveau de la conduite politique.
Concernant la mise dans les abris de la population il n'y a actuellement plus d'attribution des places permettant de déterminer qui va dans quel abri en cas de besoin et cela depuis une vingtaine d'années.
C'est une des tâches qui devra être réalisée dans les prochaines années.
L'idée serait de développer un logiciel pour l'ensemble du Canton logiciel qui aurait pour but de faire le lien entre la police des habitants et les OPC.
Les abris privés sont toujours du ressort des Communes qui en sont propriétaire et qui sont responsables de leur entretien ainsi que de leur mise à disposition en cas de besoin dans les 24h en principe.
Les clés sont donc à la Commune.
Comme jusqu'à maintenant, les OPC sont responsables de l'entretien des constructions protégées (Poste de Commandement, Poste d'attente,…) et cela même si la Commune reste propriétaire du bâtiment.
Concernant les informations à la population, c'est la nouvelle organisation qui décidera de l'information à donner et par quel canal.
Les Communes n'ont pas de responsabilité directement dans l'information à la population. Elles doivent juste faciliter le travail en cas de besoin par exemple par la mise à disposition d'une salle communale ou par l'appui du personnel communal.

M. M. Clottu (CC) :

Tout d'abord, je reviens au procès-verbal du 20.08.2018 pour donner réponse à M. Décrevel concernant les travaux de la route du Roc.
L'amortissement de la route du Roc décidé à l'époque était de 10 % et en raison des nouvelles organisations dans le cadre des finances, sauf erreur, l'amortissement est de 2 %. Cela va être modifié en conséquence. Cette route a dû être remise en état suite à un problème du mur de soutènement. On m'a posé la question au sujet du subventionnement par le fonds cantonal des routes, la première réponse que l'on peut donner, sous réserve de poursuivre l'étude, la route en tant que tel devait être faite et entretenue par la commune. Il semble que la demande de subvention aurait dû être posée et il faut que je regarde avec le conseiller communal, en charge à l'époque, pour connaître les raisons de cette demande de subvention éventuellement oubliée ou un éventuel refus de la part de l'Etat. Dans le dossier actuel il n'y a aucune indication, donc je vais poursuivre ma démarche.

Dans le procès-verbal de la séance du 19.09.2018, en réponse à M. Divernois, au sujet des souches et branches de jardin.
Suite à cette intervention, nous avons examiné la question de la mise à disposition de la déchiqueteuse qui se trouve aux travaux publics. Une telle mise à disposition n'est pas judicieuse, compte tenu, d'une part des risques d'accident et d'autre part le broyeur doit être accouplé à un moteur, à savoir un véhicule des travaux publics. Aussi, un homme des TP2C doit obligatoirement être présent. Afin de répondre à la demande, les TP2C ont décidé

d'entrer en matière afin de répondre aux demandes d'éventuels citoyens. Toutefois, une demande de participation financière sera demandée, à savoir :

- CHF 135.00/heure, cela comprend la mise à disposition du tracteur CHF 45.00, la déchiqueteuse CHF 40.00 et l'employé CHF 50.00.

Il s'agit là d'un tarif agricole, il faut aussi bien voir que nous ne voulons pas faire concurrence aux entreprises paysagistes. A noter que l'évacuation des matériaux de broyage n'est pas prise en charge par les TP2C. Vous avez mentionné qu'il n'était plus possible de brûler dans les vergers pour des problèmes de pollution, à ce sujet, nous vous informons qu'il est tout à fait possible de brûler des branches, toutefois, il ne faut pas que cela gêne le voisinage.

Dernière intervention, celle de M. Staub au sujet de l'état du Grand-Pont
Voici la réponse (extrait du courrier) de M. Merlotti, ingénieur cantonal suite à notre demande :

Par ces quelques lignes, nous venons vous informer de la procédure que le service des ponts et chaussées suit pour garantir et assurer le suivi et l'entretien des ouvrages des routes cantonales. Plusieurs manières permettent d'éliminer ou, a minima, de limiter d'éventuels dégâts ou problèmes qui pourraient affecter la structure porteuse d'un ouvrage d'art.

La *surveillance* s'effectue selon différents paliers de manière continue et régulière. En effet, une surveillance visuelle « permanente » par le personnel de la voirie de l'office de l'entretien permet de signaler immédiatement toute anomalie ou dégât apparaissant sur un ouvrage.

Des spécialistes du service procèdent en outre à des inspections principales de l'ensemble des ouvrages cantonaux tous les 5 ans. Pour assurer ce suivi, le territoire du canton a été subdivisé en 5 secteurs. Chaque secteur regroupe un certain nombre de ponts, de murs et de tunnels et chaque année, un secteur est contrôlé par les collaborateurs en charge des ouvrages d'art. Chaque ouvrage inspecté fait alors l'objet d'un protocole bien spécifique basé sur les directives en vigueur établies par l'Office fédéral des routes.

Selon l'ouvrage et selon les informations collectées, des investigations complémentaires peuvent être menées, par exemple par des relevés géométriques annuels ou bisannuels des déformations de la structure. Des sondages et des contrôles de qualité des matériaux par un laboratoire agréé peuvent également être entrepris en cas de doute quant au comportement de l'une ou l'autre partie d'ouvrage. En cas de doute persistant, un bureau spécialisé peut être mandaté pour réaliser des expertises et des vérifications statiques dans le but de vérifier la capacité portante et la stabilité de l'ouvrage, notamment en cas de passage de transports exceptionnels.

Lorsqu'un problème plus particulier est relevé, des mesures de type « monitoring » (pose de capteurs ou de jauges de contraintes permanents) peuvent être appliquées, dans le but de valider certains calculs d'expertise ou de dimensionnement.

Construit en 1965 selon les normes en vigueur à l'époque, le Grand-Pont de Cornaux se trouve actuellement dans un état jugé acceptable. L'ouvrage est régulièrement suivi et inspecté.

Par ailleurs, il a subi deux assainissements conséquents en 1992, ainsi qu'entre 2010 et 2011. Il a également fait l'objet d'une vérification en 2011, qui a permis de lever toute incertitude quant à sa sécurité structurale et son aptitude au service. Finalement, un contrôle géométrique est effectué tous les 5 ans par un bureau spécialisé, le dernier en date ayant été réalisé en cette année 2018, après ceux de 2013 et 2008. Les résultats de ces contrôles ne révèlent aucun mouvement particulier des différentes parties de l'ouvrage. La prochaine inspection détaillée de l'ouvrage est planifiée en 2020.

Le Grand-Pont de Cornaux possède une capacité portante suffisante pour laisser passer sans restriction les poids lourds de 40 tonnes. En revanche, il ne permet pas le passage de convois exceptionnels d'un poids supérieur à 72 tonnes. Dans la mesure où le service des ponts et chaussées est sollicité pour l'octroi d'autorisation à chaque transport exceptionnel particulier, nous sommes attentifs à ne pas autoriser le passage de convois sans examen détaillé de ses effets sur les ouvrages concernés.

Nous espérons ainsi vous avoir pleinement rassurés quant au suivi que nous menons sur les ouvrages cantonaux et en particulier sur le Grand-Pont de Cornaux.

Vous souhaitant bonne réception de ces lignes, nous vous prions de croire, Madame la présidente, Madame et Messieurs les conseillers, à l'expression de nos salutations distinguées.

Informations des CFF

On nous a informé que les CFF prévoient de doubler la voie entre Gléresse et La Neuveville. Ces travaux seront exécutés entre 2020 et 2025, il y aura un dédoublement de la voie, une adaptation de la géométrie des voies existantes et un tunnel. Conséquences du projet pour Cornaux, il y aura des :

- ◊ Transports par camions ;
- ◊ Transports par berges pour les matériaux du tunnel ;
- ◊ Transports des terres de vignes qui doivent être stockées. Ces dernières seront entreposées sur Cornaux, transport par camions par l'autoroute, ensuite passeront par la carrière d'argile et stockées sur la parcelle appartenant à Juracime SA juste avant le Bois-Rond.
- ◊

Les CFF vont présenter ce dossier à La Neuveville, le 6-7 et 8 novembre. Si des personnes sont intéressées, elles peuvent, sans autre, prendre contact avec moi.
Merci de votre attention.

M. J.-M. Cantin (CC) : Je réponds à deux interpellations qui ont été faites le 20.08.2018 :

La 1ère concernait les travaux des stores à l'école.
Ces travaux sont terminés.

2ème interpellation : Qu'en est-il du chauffage du temple ?
Vous avez eu l'opportunité d'assister à deux présentations concernant la réalisation d'un chauffage à distance sur Cornaux. Le chauffage du temple est directement lié à la décision qui sera prise prochainement pour la réalisation de ce chauffage à distance. Tous les bâtiments communaux seront branchés, en cas de réalisation, sur ce chauffage à distance. En cas de non réalisation, il faudra faire des travaux et investissements nécessaires pour assainir la chaufferie existante qui alimente les bâtiments communaux. Il faudra y associer donc le temple, le magasin de fleur ainsi que Fontaines 7 (anc. Forge).
Ces montants seront conséquents pour les finances, car selon les variantes retenues les montants peuvent se chiffrer entre CHF 300'000 et 750'000.00.
Donc, lorsque la décision du CAD sera prise par votre autorité, elle influencera directement sur les bâtiments communaux et donc le chauffage du temple.

M. O. Makaci (CC) : Je voulais rebondir sur l'eau et la vie...Je voulais vous remercier pour l'adoption du règlement de la CEN et vous dire que, malgré la non fusion des communes, je suis content par rapport à l'union des projets et je tiens à remercier les communes de Cressier et Le Landeron pour leurs efforts.

M. P. Staub (PS) : Par rapport à cette passerelle, le pont va être refait ? La passerelle a été refusée, il va se passer quoi ?

M. M. Clottu (CC) : Il n'y aura qu'une seule chose, c'est d'attendre que les CFF fasse valoir la convention et nous devrons passer à la caisse. A quelque part, cela permet également de leur montrer qu'on ne se laisse pas faire.

M. O. Makaci (CC) : Si je peux rebondir là-dessus par rapport au parking, vu que ces travaux vont engendrés des perturbations par rapport au flux de circulation, vu l'importance de cette route. Nous ferons notre possible afin d'obtenir que nous puissions passer par cette route, au moins partiellement. Et la deuxième chose, que les nuisances par rapport aux places de parc soient, en tous les cas, compensées par les CFF, directement ou indirectement, car cela nous obligera à faire des dépenses supplémentaires pour le bien-être de notre population.

11. Interpellations et questions

M. A. Lecoultre(PLR) : La semaine passée, des ouvriers sont venus à l'extrémité des Martinettes jusque sur le chemin des Etroits et ils ont sprayé une couleur « Verte fluo » tout à fait en accord avec Halloween, à la fois dans le gazon de M. Beaud puis sur le trottoir, puis près de l'armoire électrique en bordure de mon terrain puis ensuite sur la route. De quoi s'agit-il ? Vont-ils ouvrir la route, si oui où passerons-nous avec les voitures. S'agit-il de travaux électriques, du chauffage à distance, etc. ?

M. M. Clottu (CC) : Il s'agit de travaux du Groupe E relatifs à la liaison entre l'armoire électrique des Etroits jusqu'à l'armoire électrique qui se trouve en haut des Fontaines. Ils vont procéder au renforcement de la ligne de moyenne tension. La commune va profiter de ces travaux pour réaliser différentes mesures du PGEE (Plan d'Evacuation des Eaux). Une demande de crédit vous sera proposée lors du prochain Conseil général de décembre.

M. Clottu donne quelques détails sur les travaux envisagés.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Je suis face à une intrigue : Que sont devenus les sièges des gradins de la salle omnisports ?

M. J.-M. Cantin (CC) : Les sièges ont été définitivement enlevés.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Quand seront-ils remplacés ?

M. J.-M. Cantin (CC) : Ils ne seront pas remplacés.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Donc, on va, très vulgairement parlant se « geler le cul » sur les gradins, ceci après dix minutes !

M. J.-M. Cantin (CC) : Je rappelle tout de même que c'est un bâtiment qui est chauffé. Effectivement s'asseoir sur du béton n'est pas très confortable, mais dans un bon nombre de salles de sport on retrouve ce genre d'assise. Pourquoi avons-nous décidé de les enlever ? C'est un bricolage qui a été fait à l'époque par le personnel communal en utilisant les vieilles chaises communales lorsqu'elles ont été changées. A l'usure les infrastructures se sont détériorées et nous aurions dû passer par une demande de crédit. En l'état actuel des finances, investir pour des gradins et le confort des spectateurs n'est pas la priorité du CC. Lorsque les finances iront mieux, rien ne nous empêche de trouver une solution.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : J'ai pris bonne note. Premièrement, je n'apprécie pas l'humour évoqué dans ce message, juste pour la petite histoire, ces sièges ont été installés avec le soutien du CC et par les membres de la société de gym durant de nombreuses soirées. Avant de prendre des décisions irrévocables, on aurait pu avoir la loyauté de s'approcher des sociétés pour une éventuelle remise en état ou trouver une solution ensemble avant d'être devant le fait accompli.

12. Divers

M. W. Schärer (délégué au CAP) : *En tant que membre du Comité de gestion du CAP, je vous rapporte un point de situation actuel. Comme déjà évoqué le redémarrage demande beaucoup de points à résoudre avec des aspects politiques, juridiques et administratifs. Une équipe dynamique compose le Bureau, ce qui permet un avenir prometteur avec le soutien des Communes, de la population, de parrainage et de subventions d'instances philanthropiques. A noter aussi l'accompagnement du Centre de Loisirs de Neuchâtel.*
Un animateur, Monsieur Sébastien Fornerod a été engagé et prend ses fonctions avec enthousiasme. Une deuxième personne est recherchée pour former le duo équivalent à 1.5 EPT.
Les objectifs prioritaires sont: la communication, l'accueil et les actions de proximité dans les Communes.

Nouveau site internet et présence sur les réseaux sociaux FACEBOOK et INSTAGRAM
Nouvelle identité visuelle
Rencontre et actions de communication avec le C2T
Rencontre avec les représentants politiques
Communiqués de presse
Rencontre avec la population
A la nouvelle équipe de jouer avec la stratégie de réouverture de novembre 2018 à mars 2019. Les jeunes intéressés par les actions et contacts du premier semestre 2018 seront présents.

- *Novembre: Aménagement des locaux, tri, organisation*
- *Décembre: "Teasing" avec 3 accueils (Traduction de "teasing": technique publicitaire consistant à diffuser une série d'annonces énigmatiques pour susciter la curiosité du consommateur)*
- *Janvier: Réouverture officielle de l'accueil du CAP et planification des actions de proximité.*
- *Février à mars 2019: Recherche et achat d'un véhicule*
  Sorties sur le terrain avec le responsable Hors-Murs du CDL.
- *Ensuite: poursuite du processus participatif, réalisation de projets proposés par les jeunes et création d'une commission de jeunesse.*

Un grand merci aux 4 Communes qui ont renouvelé leur soutien à l'Association Le CAP ceci malgré les difficultés budgétaires actuelles.
Je vous remercie de votre attention.

M. A. Messerli (CU) : *En tant que président de la commission d'urbanisme, j'ai été quelque peu surpris de recevoir dans ma boîte aux lettres un flyer de recherche de fonds pour la création d'une fresque sur le mur de la salle Ta'tou.*
Quelques interrogations et commentaires me viennent à l'esprit :

- *Alors que pour repeindre en blanc une simple façade de villa, une demande d'autorisation doit passer par le CC et la commission d'urbanisme, il semble que ces 200 m2 soient exemptés de permission. Comment peut-on se mettre à peindre une façade de 200 m2 de la salle de spectacle alors que lors de la construction du bâtiment, si je ne fais erreur, ce projet a déjà été évoqué et refusé par le CC et la commission de construction.*
- *La récolte de fonds semble provenir de la société de développement, alors que ce n'est pas le cas. Seul le compte est hébergé par celle-ci. Pas très transparent comme financement.*
- *Si le montant de la recherche de fonds n'est pas suffisant pour passer à la réalisation, comment rembourser les donateurs anonymes qui auront participé au financement. Création d'un fonds en déshérence ?*
- *Sans mettre en doute la qualité du graphisme, on peut s'interroger sur la qualité de la peinture utilisée. Je vous engage à aller voir ce qui reste de ce type de peinture, après quelques années, sur les murs de la station d'épuration à Marin.*

Merci de votre attention.

La parole n’étant plus demandée, la présidente clôt la séance à 21h06.

Cornaux, le 05.11.2018
Administratrice-adjointe
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente, Le secrétaire,

Helen Houttuin Cédric Divernois